

Synergie COSCET & DEDQ
de et à
Lubumbashi - Haut-Katanga.

Mémoire sur le Rapport Annuel d'Avancement ITIE/RDC.

I. Introduction:

1. Contexte

Le Secrétariat Technique de l'ITIE de la République Démocratique du Congo a partagé en date du 25 Aout 2016, le Projet de Rapport Annuel d'Avancement du processus ITIE-RDC de l'exercice 2015 avec toutes les parties prenantes dont la Société Civile. Le but poursuivi était d'arriver à recueillir les commentaires pouvant contribuer à son amélioration avant sa soumission au CE pour son adoption.

Emue par la volonté de contribuer à l'amélioration du processus ITIE-RDC, la Synergie COSCET – DEDQ s'emploie depuis plus d'une année à analyser tous les documents ayant trait avec la mise en œuvre du processus ITIE. C'est dans ce cadre qu'elle a eu à analyser aussi le Rapport Annuel d'Avancement 2015 dont les résultats font l'objet de la présente note.

2. Méthodologies

Pour arriver à produire ce document, l'équipe de travail a commencé par réunir tous les instruments sur lesquels repose la mise en œuvre du processus ITIE RDC produit pendant la période couverte par le rapport d'avancement. Il s'agit notamment de, la feuille de route 2015 (FDR), le Plan Triennal de Travail (PTT).

Par la suite, la synergie a fait une lecture comparative du Projet de RAA avec ces différents documents afin d'évaluer le niveau de son exécution par le CE d'une part ; et de l'autre, de vérifier si les exigences de la Norme ont été rencontrées.

Ainsi, nos analyses ont porté respectivement sur les points suivants: objectifs généraux, Évaluation des performances par rapport aux Exigences de l'ITIE et couts totaux de mise en œuvre en dollars américains.

II. Résultats de l'analyse

1. Evaluation générale de la performance annuelle

Secretariat Technique ITIE	Commentaries	Recommendations
Observations générales	<p>La synergie a constaté qu'il y a inadéquation totale entre le PTT, le RAA et la FRD.</p> <p>Les 4 objectifs nous présentés dans le rapport annuel d'avancement ne correspondent pas aux objectifs définis dans le PTT. Ils ne correspondent pas non plus à ceux repris dans la feuille de route qui normalement devrait être le miroir ou la boussole même du PTT.</p> <p>A son niveau, la FDR ne nous a pas permis de bien cerner la différence entre le PTT et le RAA, car elle n'a fait que lister les résultats et les activités y relatives mais n'a pas indiqué à quels objectifs ces différents résultats étaient-ils rattachés.</p> <p>Nous nous posons la question de savoir ce qui s'est passé exactement? Y a-t-il eu une modification totale du Plan de travail initial pendant l'exécution des activités? Si tel est le cas, le CE peut-il nous préciser c'était à quelle occasion? Et s'il existe un document qui le renseignant?</p>	<p>Le CE devra fournir une explication claire sur la différence entre la feuille de route, le PTT et le RAA pour une meilleure compréhension et pour permettre une bonne vérification des liens entre les objectifs, les activités et leurs résultats.</p>

2. Evaluation des performances vis à vis des objectifs et des activités définis dans le PTT

Les commentaires ci-après portent à la fois sur les trois sous points du point 2 du RAA. Il s'agit des activités prévues et réalisées, les activités non prévues mais réalisées, ainsi que des activités prévues mais qui n'ont pas été du tout réalisées.

Objectif 1. Etendre le champ actuel des Rapports des secteurs des mines et des hydrocarbures au secteur minier artisanal et au secteur forestier.	Nous avons constaté qu'aucune des activités contenues dans le Plan de travail en rapport avec cet objectif visant à étendre les rapports ITIE aux secteurs artisanal et Forestier ne sont reprises dans le RAA. C'est plutôt d'autres activités qui pourtant n'étaient pas prévues qui ont été réalisées à la place. Nous nous demandons : pour quelles raisons les activités initialement prévues ont-elles été entièrement remplacées ? Dans quelle cadre ces modifications ont-ils eu lieu ? Et, est ce que le CE peut prouver comment est-ce que l'objectif assigné a été atteint par la réalisation de ces activités ?	En plus de l'explication sur la différence entre la feuille de route, le PTT et le RAA, nous recommandons au CE de donner la raison qui a motivé le remplacement totale des activités initiales par d'autres. Et, de démontrer comment est-ce que ces nouvelles activités ont pu rencontrer cet objectif.
--	---	---

<p>Objectif 2. Rendre les Rapports ITIE indispensables pour la transparence et la redevabilité.</p> <p>Le RAA soutient que l'objectif a été tellement ambitieux au point qu'il a été très difficile de définir avec précision les activités à réaliser pour l'atteindre.</p>	<p>La RDC a adhéré à l'ITIE en 2005 et a produit sept rapports ITIE qui renferment plusieurs informations et déclarations des entreprises et de régies financières, mais jusqu'à ce jour toutes ces informations n'ont pas encore été suffisamment utilisées par les institutions étatiques en vue de cibler certaines activités à réaliser.</p>	<p>Le CE devrait redéfinir les activités liées à cet objectif en s'assurant que ces dernières sont réalisables et leur réalisation permettrait l'atteindre.</p>
<p>Objectif 3. Renforcer le débat public entre les gouvernants et les citoyens.</p>	<p>La Synergie constate que les activités prévues dans le PTT n'ont pas été réalisées alors que la plupart d'entre elles sont des activités très capitales dans la mise en œuvre du processus ITIE – RDC, c'est le cas par exemple de : Rencontrer le Premier Ministre et le Parlement pour obtenir une rencontre entre le Gouvernement et les délégués de la société civile autour de la redevabilité sur les revenus du secteur extractif. Et, organiser des réunions d'échanges société civile, parlement et Ministères des Mines, Ministère des Hydrocarbures pour qu'ils prennent en compte dans les prochains Codes et textes de lois, les dispositions sur la transparence et la propriété réelle. Mais à</p>	<p>Nous recommandons au GPM:</p> <ul style="list-style-type: none"> - de se conformer au PTT comme adopté par le CE. Et que le RAA soit conforme avec le PTT et la feuille de route dans l'hypothèse où il y a eu des modifications. <p>d'élargir les débats publics entre les gouvernants et les citoyens sur toute l'étendue de la RDC au sujet de l'affectation des revenus issus du secteur extractif.</p>

	<p>notre grande surprise, nous constatons que dans le RAA le CE a plutôt privilégié à la place, 9 autres activités qui n'étaient pas prévues. Par exemple, la formation des communautés de bases et les confessions religieuses sur l'ITIE</p>	
<p>Objectif 4 : Promouvoir la gouvernance du CE</p>	<p>Le rapport sur cet objectif n'a fait que fournir la liste des activités non prévues dans le PTT mais qui ont été réalisées. Cependant, il ne dit pas de manière précise à quels objectifs respectifs ces nouvelles activités correspondent elles?</p> <p>En outre, le rapport n'explique pas non plus les raisons qui ont conduit au remplacement des activités prévues pour cet objectif dans le PTT pourtant adopté par toutes les parties prenantes par ces dernières. Pour nous, les activités initialement prévues et remplacées étaient plus importantes et même directement liées à l'objectif.</p>	<p>Que le CE précise à quels objectifs ces nouvelles activités se rapportent elles? Et pourquoi les activités initialement prévues pour cet objectif n'ont-elles pas été réalisées ?</p>

3. Coûts totaux de mise en œuvre en Dollars Américains.

Coûts totaux de mise en œuvre en dollars américains (USD).	La manière dont cette section est présentée ne donne pas suffisamment d'informations pertinentes permettant de comprendre l'exécution du budget alloué au processus. Et la société civile n'arrive pas à voir la part du budget lui est alloué et l'affectation de cet argent. Il n'y a pas non plus de corrélation entre les montants repris dans le RAA et ceux qui sont compris PTT adopté par le CE.	La synergie recommande que cette section soit reformulée en reprenant le budget tel qu'arrêté et en expliquant comment-est ce que les fonds alloués au processus ont-ils été utilisés en détail.
---	--	--

Fait à Lubumbashi, le 30 Août 2016
La Synergie COSCET & DEDQ.